



Remboursement Caf après deces

Par **Gigi 51**, le **11/07/2019** à **09:20**

Bonjour ma maman est decedee il y'a 4 mois . Aucun bien à part 300 euros sur son compte courant . Après fermeture de ce compte somme que j ai récupérée.

Je viens de recevoir une lettre de la caf me stipulant que ma maman avait une dette de 1600 euros su elle remboursait tous les mois. La caf me demande de rembourser. Suis je obligée??? En vous remerciant pour votre réponse . En effet je ne peux hélas présenter le document du tribunal pour refus de succession puisque j ai accepté l argent du compte courant . Cordialement

Par **youris**, le **11/07/2019** à **19:56**

bonjour,

en acceptant la succession d evotr emère, vous avez accepté l'actif mais également le passif, c'est à dire les dettes de votre mère.

salutations